

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL – SECONDE MTNE

FAMILLE DE METIERS DES TRANSITIONS NUMERIQUE ET ÉNERGETIQUE

Présentation

La famille de métiers est mise en place en classe de seconde de baccalauréat professionnel, dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle. Elle s'inscrit en articulation avec les différentes mesures proposées dans le cadre de la TVP dans une logique de parcours de formation de l'élève. Les métiers du numérique et de la transition énergétique, représentent un corps de métier composé d'électriciens, de techniciens réseaux et de frigoristes. Ils doivent répondre dans l'exercice de leurs activités aux enjeux de la modernisation du paysage énergétique.

Métiers du numérique et de la transition énergétique

- Maintenance et Efficacité Énergétique
- Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
- Cyber sécurité, Informatique et réseaux, Électronique »

Condition Matérielle

L'établissement est habilité à recevoir les boursiers nationaux. Les élèves peuvent être externes, demi-pensionnaires ou internes. Ils ont la possibilité de prendre une chambre en ville, chez des personnes connues de l'établissement.

Description

La famille des métiers vise à la fois à :

- Donner le temps aux élèves de construire leur projet d'orientation en leur permettant de choisir une famille de métiers en seconde puis une spécialité de baccalauréat en classe de première et de terminale.
- Acquérir une culture commune et partagée à l'échelle d'un ensemble de métiers ou d'un secteur professionnel.
- Comprendre les synergies et les interconnexions entre des métiers intervenant dans un même environnement professionnel et inscrits dans des processus communs ;
- Former les élèves à des compétences professionnelles communes aux métiers d'une même famille.

L'idée est de proposer une 2de professionnelle commune à plusieurs spécialités. De cette manière, l'élève pourra cette année-là :

- découvrir la famille de métiers qui lui plaît.
- apprendre les savoir-faire communs à tous les métiers d'un même secteur.

Admission

Tous les élèves issus de 3ème, 3DP6, 3DP3 et ceux ayant obtenu un CAP ou diplôme reconnu de niveau V, peuvent postuler pour ce baccalauréat professionnel, après un entretien avec le Chef d'Établissement.

Accessibilité des locaux (selon la formation) et prestations adaptées aux personnes en situation de handicap.

Stages

7 semaines de stage pour permettre aux élèves de découvrir le milieu professionnel sous toutes ses formes. Tout au long de leur trois année, ils travaillent uniquement avec du matériel professionnel.

Orientation

